



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002043279		1ere Gachée : 14:37 (1)		Date : 23/09/2026		bpe2609218145		Zone : ZONE 01	
Quantité : 6.00		m3		Réf. commande(2) :				Véhicule : EC-175-KG	
Client : sl beton		sl beton		Chantier : bouttencou		bouttencourt		Chauffeur : stephane	
45 rue de la cote				17 rue president roosvelt				Transport : stephane	
ezy sur eure				bouttencourt				CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue		réelle		debut		fin		chantier	
14:13								00:00	
Quantite Origine : 150.00 m3				Quantite Restante : 16.00 m3				Livree Reelle : 6.00	
									
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
841DAL		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (		0.40 %	
Ciment(type et classe)		CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
						320		C 30/37	
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D22 S3 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 33°C			
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				SPHRE 3000		0.6 %		Nom:	
								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:					
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non